

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3619

présenté par

Mme Jacquier-Laforge

à l'amendement n° 3329 du Gouvernement

ARTICLE 74 QUATER A

I. – Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« au sein de ce conseil ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Les membres désignés »

les mots :

« La désignation de membres ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« respectent »

le mot :

« respecte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.